

C.F.A. des Métiers de l'Agriculture
Unité de Formation en Apprentissage Saint-Nicolas (UFA)

10, avenue de la division Leclerc - 91430 Igny - ☎ 01 69 35 15 01 - 📠 01 69 41 85 72
Membre du CFA en réseau des métiers de l'agriculture et du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

ATTESTATION DE REGLEMENT

**Note de service du Ministère de l'Agriculture
en date du 7 mars 1988**

Je soussigné(e) :
(à remplir par le responsable légal pour les candidats mineurs)

- inscrit en CAPA** : Ouvrier horticole première et deuxième année
 Jardinier Paysagiste première et deuxième année

m'engage à régler les frais de demi-pension selon l'échéancier ci-dessous :
La première échéance est à payer par chèque à l'inscription, obligatoirement

1/2 PENSION

	Montant dû	Payé la somme de		
Frais de gestion	128 €		Par chq n°	
Echéance 09 / 2017	64 €		Par chq n°	
Echéance 10 / 2017	64€		Par prélèvement	
Echéance 11 / 2017	64 €		Par prélèvement	
Echéance 12 / 2017	64 €		Par prélèvement	
Echéance 01 / 2018	64 €		Par prélèvement	
Echéance 02 / 2018	64 €		Par prélèvement	
Echéance 03 / 2018	64 €		Par prélèvement	
Echéance 04 / 2018	64 €		Par prélèvement	
Echéance 05 / 2018	64 €		Par prélèvement	
Echéance 06 / 2018	64 €		Par prélèvement	

Les prix sont établis en tenant compte du calendrier d'alternance et répartis sur 10 mois de l'année soit de septembre à juin inclus. Sauf absence prolongée (session complète) aucun décompte ne sera consenti.

En cas de difficulté persistante dans le recouvrement de la facture, les frais supplémentaires seront facturés en sus du principal.

Faire précéder la signature de la mention
" bon pour accord "

Date : / / 2017

Signature :

(du responsable légal pour les mineurs)